

Le stage durant la licence Droit général, européen et histoire Année 2026-2027

En Licence 2 (au semestre 4) et en Licence 3 (au semestre 6), vous avez la possibilité de **vous inscrire** dans une UE « **professionnalisante** ».

Cette UE est facultative, elle n'est affectée d'aucun crédit, il n'est pas obligatoire de s'y inscrire ; le faire permet simplement de se voir éventuellement octroyer une **bonification** (voir page 2), ajoutée à la moyenne générale du semestre.

Au S4 comme au S6, le stage est l'une des deux options possibles au titre de cette UE.

En choisissant l'option « **stage** » vous pouvez durant l'année :

- Réaliser votre stage à temps plein pendant les congés universitaires (*Toussaint ; Noël ; vacances d'hiver ; vacances de printemps.*)

Par anticipation pour la prochaine année universitaire 2027-2028 :

- Vous pouvez réaliser un stage durant la période des congés d'été.
 *Fermeture annuelle de la Faculté de fin juillet à fin août, les demandes de convention ne seront pas traitées.*
- Les stages réalisés durant l'été 2026 (de mi-Mai jusqu'au 31 Août 2026) pourront être pris en compte au titre de l'année 2027-2028, le rapport de stage sera à rendre pour le 30 septembre 2027.

Durée minimum du stage

- En licence 2 : 1 semaine / 5 jours / 35 heures (Les jours fériés sont comptabilisés)
- En licence 3 : 2 semaines / 10 jours / 70 heures (Les jours fériés sont comptabilisés)

Vous pouvez fractionner un stage sur plusieurs périodes ; ou réaliser plusieurs stages sur différentes périodes de congés universitaires.

Dans ce dernier cas, seul un rapport de stage devra être rédigé sur les missions et la structure de votre choix.

Une fois votre stage trouvé, la demande de convention de stage s'effectue en ligne sur l'ENT via l'application ESTAGE.



La demande de convention s'effectue une fois le stage trouvé et dans un délai raisonnable **d'au moins 15 jours** avant la date de début du stage.

Si le stage n'a pas lieu ou est interrompu, vous devez nous informer via l'adresse : stage.deg@univ-orleans.fr Il est possible de prolonger la durée du stage avec un avenant en écrivant à : stage.deg@univ-orleans.fr

Fin de stage

 A la fin du stage, pensez à demander une **attestation de stage** à votre employeur. Celle-ci vous sera demandée pour candidater en Master (Spécimen à télécharger sur la page « Stage »).

Evaluation

 **Afin de pouvoir prétendre à une *bonification*, vous devez :**

Vous inscrire à l'UE facultative « stage » auprès du bureau des licences **mi-novembre/début décembre**. (Un mail vous sera adressé.)

Rendre votre rapport de stage avant le :

- **21 Mars 2027** pour les stages réalisés avant les vacances de printemps
- **13 Mai 2027** pour les stages réalisés durant les vacances de printemps

Le rapport de stage est à rendre **au format numérique avec la fiche d'évaluation** :
stage.deg@univ-orleans.fr

Modalités de la bonification

Une bonification est octroyée **dès lors que la note obtenue à l'UE facultative est supérieure à 10/20**. Une note inférieure ou égale à 10 ne donne pas lieu à bonification.

La bonification est octroyée **sous forme de points supplémentaires, qui sont ajoutés au résultat du semestre**.

Exemple : un étudiant de L2 (L3) qui obtient un total de 360 points / 600 à son semestre 4 (6) aura une moyenne de 12/20 avant bonification.

Si cet étudiant obtient la note de 17/20 au stage, il bénéficiera de 7 points bonus qui s'ajouteront aux 360 points précédemment obtenus. Soit un total de 367 points et une moyenne de 12.23.

Structure du rapport de stage

(13 pages maximum)

► Page de garde

Doivent y figurer : Nom de la structure, Nom Prénom, N° étudiant, Année de licence et cursus.

► Sommaire

► **Introduction**

½ page maximum ; présentation de la structure, motif du choix du stage, missions proposées...

► **Développement**

Le rapport peut se sous diviser en plusieurs sous-parties pour structurer les missions proposées, expériences vécues, tâches réalisées, activités observées, pour faire le lien avec le cours et mettre en évidence les différences entre la théorie et la pratique.

► **Conclusion**

Mettre en évidence et souligner les bénéfices du stage (choix d'orientation, appréhension et compréhension du monde professionnel, apports divers y compris sur le plan personnel.).

► Annexes (facultatif)

Documents indispensables à l'argumentation du rapport (5 pages maximum).

► Fiche d'évaluation complétée et signée par la structure d'accueil.

5
pages